



**Saint-Christophe**  
MUTUELLE D'ASSURANCES

# Différences entre TIP et TIPSEPA

**Montant en euros**  
MONTANT

\*\*\*\*\* €

Beneficiaire :  
Payeur :

000000

ASSOC  
269 AVE  
75120 PARIS

TIP Titre Instance de Paiement

MSC CENTRE TIP  
TSA 50029  
94962 CRETEIL CEDEX 9

ASSOC

MONTANT  
208403

NE PAS ENCAISSER SOUS CE TRAIT - NE PAS PAYER

ancien TIP

En cas de modification ou d'absence de vos coordonnées bancaires, joindre un Relevé d'Identité Bancaire

IBAN : FR12 1234 1234 1234 1234 123  
RUM : TIPSA12345678901234567  
ICS : ICS CREANCIER  
REF OPERATION : 123456789012345678901234  
EMETTEUR : 123456  
PAYEUR : NOM DU PAYEUR

NOM ET PRENOM DU SOUSCRIPTEUR  
LIGNE 1 ADRESSE SOUSCRIPTEUR  
LIGNE 2 ADRESSE SOUSCRIPTEUR  
LIGNE 3 ADRESSE SOUSCRIPTEUR  
LIGNE 4 ADRESSE SOUSCRIPTEUR

Montant en euros  
\*\*\*\*\* €

**TIPSEPA**

MSC CENTRE TIP  
TSA 50029  
94962 CRETEIL CEDEX 9

Date : \_\_\_\_\_  
Lieu : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.  
MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE: 277 RUE SAINT-JACQUES 75005 PARIS

nouveau TIPSEPA